

cmv

courrier
du médecin
vaudois

REVUE
DE LA SOCIÉTÉ
VAUDOISE
DE MÉDECINE
OCTOBRE 2016

#6

Loi sur le travail
dans les hôpitaux

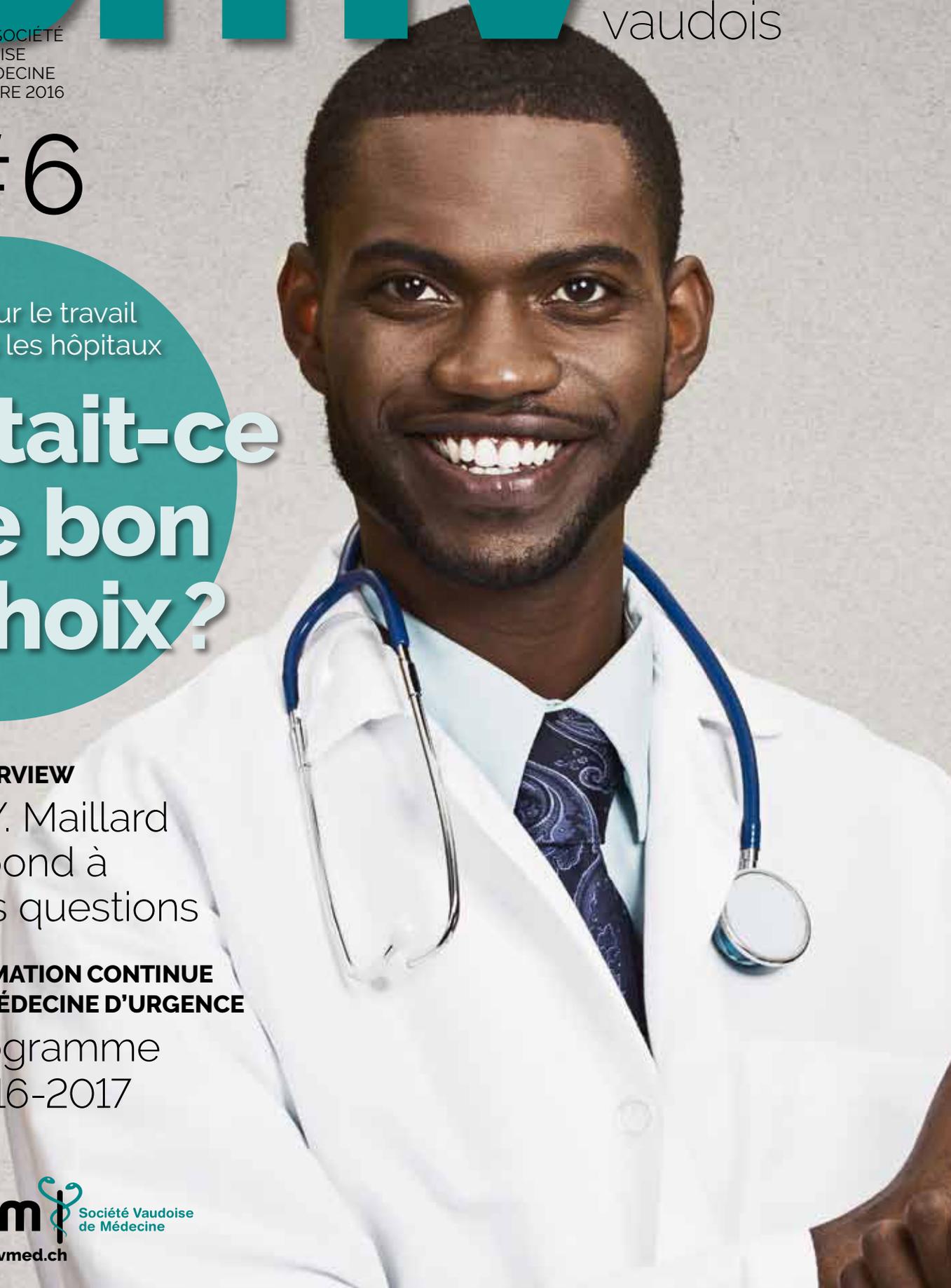
Était-ce le bon choix?

INTERVIEW

P.-Y. Maillard
répond à
nos questions

FORMATION CONTINUE ET MÉDECINE D'URGENCE

Programme
2016-2017





Tubes LED avec fonction ECO

Les tubes LED permettent le remplacement des tubes TL standard et sont particulièrement économiques.

- Détecteur de mouvement PIR (Infrarouge) ou HF (radar)
- Détecteur de luminosité et temporisateur intégré
- Réglage ECO21 de 0% à 40% de la puissance au repos

La détection d'un mouvement enclenche automatiquement le tube pour une durée fixée par l'utilisateur (5" à 60'). Passé ce délai les lumières reviennent automatiquement à un niveau défini lors de l'installation (0% à 40%).

Le capteur peut être orienté de plus ou moins 90° en fonction de la zone à couvrir.



 **Compusoft SA**
www.e-technic.ch

Votre succession en faveur de **la vie**

info-legs@msf.org

☎ 0848 88 80 80

www.msf.ch

CCP 12-100-2



sommaire

4 DOSSIER

- 4 Dix ans après
- 6 Implication de l'ASMAV
- 9 Me Novier se souvient...
- 10 Interview de M. Maillard
- 11 Les chirurgiens s'expriment
- 13 Ce qu'en pense le Prof. Leyvraz

15 INFO SVM

- 15 Enquête CHUV-SVM
- 17 Reflets de la soirée musicale

18 RENDEZ-VOUS

- 18 Formation continue et médecine d'urgence: programmes 2016-2017

20 PORTRAIT

Le Dr Abderrahim Zouhair, directeur médical du Service de radio-oncologie de la Clinique La Source, raconte son parcours entre le Maroc et la Suisse, et son engagement indéfectible pour l'essor scientifique de son pays natal.

22 REPÉRAGES

Impressum

Société Vaudoise de Médecine
Chemin de Mornex 38 - 1002 Lausanne
Tél. 021 651 05 05 - Fax 021 651 05 00
info@svmed.ch - www.svmed.ch

Directeur de la publication
Pierre-André Repond, secrétaire général

Cheffe d'édition
Michèle Cassani, responsable communication

Collaboratrice externe
Adeline Vanoverbeke

Comité de rédaction du CMV
Dr Louis-Alphonse Crespo
Dr Philippe Eggmann
Dr Henri-Kim de Heller
Dr Jean-Pierre Randin
Dr Patrick-Olivier Rosselet
Dr Patrick Ruchat
Dr Adrien Tempia

Conception et mise en page
Inédit Publications SA, Maeva Kühnel

Régie des annonces
Inédit Publications SA, Tél. 021 695 95 95
www.inedit.ch

Photographies
Pierre Vogel, Agence de presse ARC, Celine Michel,
Michèle Cassani, Fotolia, DR

Le comité de la SVM rappelle que la présence d'un encart publicitaire dans le CMV n'engage pas la SVM.

La formation des médecins

Loi sur le travail, dix ans après: était-ce un bon choix?

Il y a un peu plus de dix ans, le paysage médical vaudois vivait une révolution de l'organisation de la formation des médecins. Allant même jusqu'à une grève administrative – la «grève des crayons» – accompagnée de tensions importantes et possiblement de conflits générationnels.

Quel en étaient les enjeux? Pourquoi cette révolution? Mais surtout, avec du recul, quel bilan en tirer? Les objectifs souhaités ont-ils été atteints? Les craintes des opposants se sont-elles avérées fondées? Telles sont les questions que nous nous posons dans ce numéro.

Quoi qu'il en soit, l'environnement social a changé, les médecins ne jouissent plus de la notoriété et du respect dont bénéficiaient les générations précédentes. Les tâches administratives n'ont été que grandissantes et accaparantes, et les souhaits en termes de priorité de vie ont évolué. Une adaptation était nécessaire, même inévitable.

Beaucoup de changements ont eu lieu, d'autres sont encore en cours. Il semble qu'il y ait de grandes disparités d'un service à l'autre, d'un hôpital à un autre. Malheureusement, hormis les moyens variés mis à disposition, la motivation ou le frein au changement des responsables de service sont déterminants. Certes, selon les spécialistes de formation, certains apprentissages nécessitent plus de présence ou de réalisation d'actes que d'autres, plus de gestes techniques, notamment lors de l'apprentissage de ces gestes techniques ou d'opérations. Mais ce n'est pas une excuse pour ne pas changer l'organisation parfois archaïque et ne pas évoluer. Dans tous les cas, un point semble émerger et devrait donner à réfléchir aux co-administrateurs, politiciens et chefs de service: les tâches administratives chronophages et non médicalement justifiées, voire inutiles, surchargent les médecins et doivent être déléguées à d'autres, afin que les médecins en formation puissent enfin utiliser leur temps à ce que doit être leur fonction: leur formation de médecin!

L'avenir de nos médecins en dépend! ■



Dr HENRI-KIM DE HELLER
MEMBRE DU COMITÉ
DE RÉDACTION DU CMV

“ Les tâches administratives chronophages et non médicalement justifiées, voire utiles, surchargent les médecins. ”



Retrouvez
le **CMV**
sur votre iPad

Henri-Kim de Heller



Prof. Oscar Matzinger,
radio-oncologue et
vice-président du comité SVM

La Loi sur le travail des médecins-assistants Dix ans après

**Chef de file de la «grève des crayons» en décembre 2002,
le professeur Oscar Matzinger se souvient...**

“ L'introduction de
la clause du besoin
a mis le feu aux poudres. ”

Quelle est l'origine du problème avec l'introduction de cette Loi sur le travail?

Oscar Matzinger: A l'époque, il n'était pas rare que les médecins-assistants travaillent bien au-delà de l'horaire standard, à savoir huitante heures par semaine et ceci trente-six semaines par an! Le SECO a donc décidé d'appliquer la Loi sur le travail (LTr) aux médecins-assistants et chefs de clinique. Celle-ci prévoit un nombre maximal d'heures par semaine qu'il n'était pas permis de dépasser sauf situation exceptionnelle et dans tous les cas, pas planifiable à l'avance. L'introduction de la clause du besoin a mis le feu aux poudres. En effet, la plupart des médecins étaient tout à fait d'accord de travailler de nombreuses heures, dans le but de se former et d'avoir un but de carrière. A partir du moment où la clause les empêchait de s'installer avant trois ans, ils ont considéré que leur métier devenait comme un autre et qu'il fallait mettre une limite aux heures de travail pour leur permettre d'avoir une vie privée.

Qu'est-ce qui a mené à la grève dans le canton de Vaud?

O.M.: Un enchaînement d'événements qui a débuté avec l'introduction de la clause du besoin, puis par un manque de

reconnaissance par les autorités de l'époque de la situation réelle de nombreux collègues. Personne n'avait initialement imaginé une grève des crayons. Nous étions tous en formation et particulièrement vulnérables de par cette position précaire! Nous souhaitions rencontrer les autorités afin de discuter de notre situation, tout en étant prêts à négocier. Mais le Conseiller d'Etat soutenait qu'il n'existait plus de situations de ce type au CHUV et s'ensuivirent, un dialogue de sourds et une escalade dont on ne pouvait plus se sortir.

Quelles étaient les raisons du refus de l'introduction de la LTr?

O.M.: Il y avait probablement un mélange entre «ça a toujours été comme ça» et une crainte légitime des ressources nécessaires pour organiser un service avec des prestations 24h/24, 7j/7. Cette crainte a également été relayée par les spécialités chirurgicales qui nécessitent un certain nombre d'actes pour se former. Malheureusement, nous n'avons jamais réussi à profiter de la nouvelle situation pour complètement revoir l'organisation des services, notamment ce qui touche à la formation et au travail administratif à charge des médecins en formation qui ne

cesse (encore aujourd'hui) d'augmenter au détriment du temps consacré à la clinique!

Quel est votre pire souvenir à ce sujet?

O.M.: Probablement le coup de fil personnel et intimidant de Monsieur le Conseiller d'Etat. Je me souviens avoir été devant une mappemonde et m'être dit: «C'est pas grave, le monde est grand, il y a d'autres services de radio-oncologie!» Un autre mauvais souvenir, c'est bien entendu les propos de certains chefs de service à mon égard, alors même que je les respectais dans leur fonction.

Et le meilleur?

O.M.: Nous avons tous d'inoubliables souvenirs de nuits passées à négocier et/ou à préparer notre position avec notre avocate, M^e Mercedes Novier! Plus globalement, le meilleur souvenir est incontestablement l'énorme solidarité et le front commun entre tous les collègues, quelle que soit la spécialité ou le niveau de formation. Je souhaiterais pouvoir retrouver un peu de cette union dans la période actuelle où le corps médical est la cible d'attaques multiples. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR MICHÈLE CASSANI

Check-up *humour*



Regard de l'association suisse des médecins-assistant(e)s et chef(fe)s de clinique (ASMAV)

La dure réalité des médecins vaudois en formation

Depuis 2005, les médecins-assistant(e)s (MA) et les chef(fe)s de clinique (CDC) sont soumis à la loi fédérale sur le travail (LTr) qui, bien qu'elle ne se résume pas à cela, est communément appelée dans le milieu médical la loi des 50 heures.

Un sondage effectué auprès des membres de l'ASMAV fin 2012 a montré que les horaires planifiés semblaient fréquemment correspondre aux exigences de la Convention collective de travail (CCT), mais que la moitié des médecins environ travaillait, effectivement, encore plus de 50 heures par semaine. Ce chiffre était probablement sous-évalué, car plus d'un tiers des médecins indiquait ne pas déclarer leurs heures supplémentaires et les médecins des spécialités interventionnelles, connus pour effectuer beaucoup d'heures, étaient sous-représentés dans ce sondage. Cette étude indiquait également que beaucoup d'heures supplémentaires n'étaient pas compensées.





Une comparaison avec un sondage de 2006 avait cependant montré que la tendance était tout de même «relativement positive», car les dépassements à la limite légale se situaient, en 2012, le plus souvent dans la catégorie 50-55 heures, alors que précédemment, ils étaient plus présents dans la catégorie 55-60 heures.

LES DISPARITÉS AU QUOTIDIEN

Ce que nous observons dans la pratique quotidienne est une situation très disparate d'un établissement ou d'un service à l'autre. En effet, certains MA entendent encore et toujours les mêmes vieilles rengaines comme: «C'est impossible de se former en travaillant 50 heures», «Nous avons travaillé 80 heures par semaine, pourquoi pas vous?». Dans ces services, les heures supplémentaires sont toujours «interdites» ou, par principe, invalidées et le «chantage» pour les places de formation est toujours pratiqué. Les médecins étant captifs de leur formation n'osent souvent rien dire, ils serrent les dents, boivent du café et... travaillent.

DES SOLUTIONS POUR SOULAGER LES MÉDECINS-ASSISTANT(E)S

Cependant, la situation est très différente dans certains services, notamment ceux avec un(e) chef(fe) de service ou des médecins-cadres attentifs et soucieux du bien-être de leur relève et qui souhaitent allier des soins de qualité à de bonnes conditions de travail et de formation. Et, n'en déplaise à certains, c'est possible! Dans ce sens, nous avons vu apparaître des groupes de travail dont le but était

d'augmenter l'efficacité du travail des MA. Suite à cela, certains services ont réorganisé leur fonctionnement afin de faciliter le travail des MA (réflexion sur les différents horaires,

modification des visites médicales, colloques déplacés, supervisions optimisées, etc.). De plus, certains chefs de service se rendent compte que la gestion des heures de travail des médecins passe souvent par

une nécessité de diminuer le travail administratif «non médical» qui augmente d'année en année et qui est pourvoyeur de nombreuses heures supplémentaires. Ces services ont ensuite engagé des assistantes médicales, dont le cahier des charges était de soulager les MA des tâches administratives. Ces démarches ont porté leurs fruits en diminuant les heures supplémentaires et en permettant aux médecins de ne pas travailler plus de 50 heures par semaine (et des fois même moins!). L'application de la LTr n'est donc pas encore gagnée pour les médecins-assistant(e)s et les chef(fe)s de clinique, mais contrairement à ce que certains s'entêtent à dire, depuis plus de dix ans, il ne s'agit pas d'un problème d'applicabilité, mais bien d'un problème de volonté d'application. L'ASMAV regrette qu'il n'y ait pas plus de contrôles effectués de la part des instances étatiques telles que le SECO.

ÉVOLUTION DE LA SITUATION AVEC L'INTRODUCTION D'UN HORAIRE FIXE

Mais la situation ne cesse d'évoluer. Des discussions sont actuellement en cours avec les différents intervenants du canton de Vaud afin de mettre en place l'étape suivante, à savoir l'introduction d'un horaire fixe. En effet, la situation actuelle (les heures entre 41 heures 30 et 50 heures sont des heures supplémentaires non compensées) n'est pas très équitable (même salaire pour un nombre d'heures différent) et les heures de travail supplémentaire (>50) sont difficiles à récupérer en temps (il faut faire une semaine de 39 heures 30 pour compenser une semaine de 52 heures). Les négociations sont en cours, espérons qu'elles aboutiront rapidement et surtout que moins de dix ans seront nécessaires à leur application! ■

« contrairement à ce que certains s'entêtent à dire... il ne s'agit pas d'un problème d'applicabilité mais bien d'un problème de volonté d'application. »

Dre LAURE JATON
PRÉSIDENTE DE L'ASMAV



m é d i



L'art d'organiser votre cabinet médical

BB-Soft

informatique

Pavement 9
1018 Lausanne
mediact@bbsoft.ch
Tél 021 312 29 49
Fax 021 312 45 54

FICHER DES PATIENTS

Que vous soyez médecin généraliste ou médecin spécialisé, ce programme de gestion moderne et performant répond à tous vos besoins.

SAISIE DES ACTES

ASSURANCES

Depuis 25 ans déjà, l'organisation de votre cabinet devient un jeu d'enfants grâce à MédiACT.

TRÉSORERIE

STATISTIQUES

Les courriers, formulaires, échanges de données avec les laboratoires, la facturation, l'encaissement, l'archivage ... n'ont plus de secrets pour vous.

AGENDAS

ET PLUS ENCORE ...

Sur Macintosh ou sur PC, tout a été pensé pour vous simplifier la vie, avec l'assurance d'un support téléphonique compétent.

Atrium *Equipement médical* **Informatique** **Concept**

Conseils - Vente - Services - Contrôles

Ascard Grey New une nouvelle dimension pour votre ECG



ECG moderne à douze pistes qui se distingue par la connexion internet via WiFi, l'exportation de l'examen en format PDF et par la réalisation des commandes en standard HL7. Un panneau tactile, avec un clavier fonctionnel à membrane moderne, rend l'appareil intuitif et facilite la navigation sur les éléments du menu. Son petit poids, sa petite taille et ses batteries permettent de l'utiliser là où bon vous semble. Production européenne à prix très avantageux.

Nom.....
Prénom.....
Rue.....
Code postal, ville.....
E-mail.....

Brochure et prix promotionnel d'introduction disponibles sur demande à

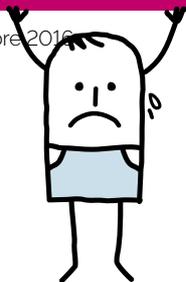
AC Atrium Concept SA

chemin L'Arzillier 31 • 1302 Vufflens-la-Ville

tél. 021 784 16 74 • fax 021 784 16 06

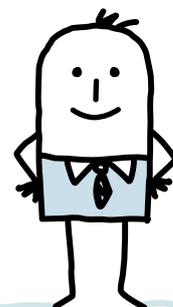
e-mail: sales@atriumconcept.ch ou info@atriumconcept.ch

www.atriumconcept.ch (page: nouveauté)



Regard de l'avocat

Des conditions inhumaines de travail à une CCT novatrice



Afin d'évoquer comment la CCT vaudoise régissant les conditions de travail des médecins-assistants a abouti en 2003 après d'intenses négociations – dont le paroxysme fut la «grève des crayons» en décembre 2002 – il convient de se replacer dans le contexte de l'époque.

En mars 2002 a été adoptée l'initiative parlementaire Suter «des conditions de travail humaines pour les médecins-assistants», tendant à intégrer dans la Loi sur le travail (LTr) tous les médecins-assistants, jusqu'ici exclus du champ d'application de cette loi, laquelle contient d'importantes règles protectrices des travailleurs. Ces nouvelles dispositions ne devaient toutefois entrer en vigueur qu'en 2005. De plus, en juin 2002, le Tribunal fédéral a rendu un arrêt reconnaissant le droit – même pour ceux exclus du champ de la LTr – de se prévaloir des dispositions sur la protection de la santé afin de se plaindre de durées de travail manifestement abusives.

SENTIMENT D'INJUSTICE

Dans ce contexte déjà tendu, en juillet 2002, la clause du besoin a attisé la colère des médecins-assistants. Corvéables à merci, ils voyaient soudain leurs perspectives bloquées au terme d'une longue et difficile formation. Le sentiment d'injustice était d'autant plus saillant chez les médecins-assistants vaudois, qui étaient les moins bien payés de Suisse, qu'ils ne bénéficiaient que de contrats de durée déterminée et n'avaient pas droit à un 13^e salaire (contrairement aux autres employés de l'Etat de Vaud).

SPÉCIFICITÉS DU MANDAT

Comme avocat, il s'agissait de se confronter aux spécificités d'un tel mandat, dont de fréquentes attaques personnelles. L'une des difficultés juridiques résidait dans la dichotomie entre le statut des médecins employés par l'Etat et ceux ayant des employeurs privés, ce qui était préoccupant notamment dans la mise en œuvre de la grève. Une autre problématique était d'englober dans la CCT à venir les chefs de clinique, dont tous n'auraient pas pu bénéficier de la LTr. Dans l'impasse, les négociations ont finalement dû se poursuivre avec une délégation du Conseil d'Etat. Dans un tel conflit collectif, qui exigeait une constante disponibilité et réactivité, il s'agissait aussi de

tenir compte d'autres paramètres. Il ne fallait ainsi pas négliger l'opinion publique, qui soutenait l'action des médecins et travailler avec un conseiller en communication. Il fallait aussi régulièrement exposer la situation aux membres de l'association et obtenir leur accord lors d'assemblées générales.

AMÉLIORATIONS CONCRÈTES POUR LES MÉDECINS

C'est finalement une CCT novatrice pour l'époque en Suisse romande qui a été adoptée dans le canton de Vaud en 2003, reprenant les exigences de la LTr (pas encore applicable aux médecins-assistants), englobant les chefs de clinique, généralisant les contrats de durée indéterminée, introduisant un 13^e salaire, traitant de la formation, etc. Au vu de ces améliorations concrètes pour autant d'employés, ce fut une grande source de satisfaction. L'expérience fut aussi enrichissante humainement. C'était une chance de gérer ce mandat aux côtés d'un tel comité, dont les membres comprenaient les enjeux et les risques, mené par le Dr Matzinger, qui a permis au dialogue de reprendre et de finaliser un accord.

“ Le sentiment d'injustice était d'autant plus saillant chez les médecins-assistants vaudois, qui étaient les moins bien payés de Suisse... ”

Vu les réactions hostiles de l'époque, il était prévisible que l'application de ces avancées serait lente et difficile. Les médecins ayant mené ce combat sont aujourd'hui passés «de l'autre côté». Peut-être pourront-ils contribuer à poursuivre l'amélioration des conditions de travail de leurs cadets? ■

MERCEDES NOVIER
AVOCATE – DOCTEUR EN DROIT





Pierre-Yves Maillard, conseiller d'Etat et chef du Département de la santé et de l'action sociale.

Double casquette pour le chef du département, employeur et garant de l'offre santé

Pierre-Yves Maillard, chef du Département de la santé, répond à notre interview «la Loi sur le travail – Dix ans après».

« Prélserver un équilibre entre vie privée et vie professionnelle est possible et nécessaire. »

L'introduction de la Loi sur le travail auprès des médecins-assistants a-t-elle changé quelque chose du point de vue de l'Etat? Quelles ont été les conséquences?

Pierre-Yves Maillard: Cette CCT avait été signée peu avant mon arrivée dans le but de limiter la semaine des médecins-assistants à 50h. Elle a fait suite à la fameuse grève des crayons. Le temps de travail des médecins-assistants avait atteint des altitudes inacceptables, il était nécessaire de valoriser et de consolider leur statut. Il est clair que cela a eu un impact financier conséquent, puisque des postes ont dû être créés. Le coût de cette opération se chiffre en millions! Mais cette CCT était justifiée.

En termes de ressources humaines, diriez-vous que la situation est stabilisée?

P.-Y. M.: Je dirais que la situation s'est grandement améliorée, mais n'est pas encore complètement stabilisée. Certains jeunes médecins cumulent les heures pour mieux se former ou parce qu'ils sont sous la pression de médecins-chefs, qui eux-mêmes en ont beaucoup accumulées étant jeunes. Ces deux réalités existent et il faut reconnaître qu'il n'y a pas de cadre fixe, car il s'agit d'une étape d'un long chemin. La façon de compter les heures qui découle de cette convention m'a paru comme étrange. La CCT vaudoise prévoit un

horaire de base de 42h30 par semaine avec un plafond à 50h. Tant qu'on travaille dans cet intervalle, on ne fait pas d'heures supplémentaires, il n'y a donc pas de récupération. Un médecin-assistant qui travaillerait quatre semaines de suite à 49h n'aurait droit à rien, alors que celui ayant fait trois semaines à 42h30 puis une quatrième semaine à 51h entrerait dans la logique des heures supplémentaires et pourra récupérer 8h30, soit la différence entre l'horaire normal de 42h30 et les 51 effectuées. Ce système est absurde et injuste. Il faut en tirer les conclusions et poser un véritable horaire comme pour tout métier. La CCT des médecins-assistants est en révision pour définir un véritable horaire de base au-delà duquel les heures supplémentaires seront toutes comptées. Avec plus d'équité, on devrait tendre vers une amélioration sans engendrer forcément des coûts supplémentaires.

A posteriori, soit dix ans après, diriez-vous que la démarche était justifiée?

P.-Y. M.: J'ai toujours soutenu cette loi. Ça change la nature et les rôles, mais c'était nécessaire.

Avez-vous l'impression qu'avec l'introduction de cette loi, la qualité des médecins ait changé?

P.-Y. M.: Je ne suis pas à même de juger. Je dirais plutôt qu'on a aujourd'hui des profils plus spécialisés, car la réalité académique pousse à la spécialisation. Mais ceci n'est pas tant lié aux 50h, mais plutôt à la dynamique de la médecine! Un médecin effectuant 70h par semaine sera peut-être amené à voir plus de cas que celui qui ferait 50h, mais une telle situation n'est pas tenable. Cela se paie avec une vie privée cassée ou absente.

Comment l'Etat accompagne-t-il aujourd'hui les médecins-assistants pour leur offrir un juste équilibre entre vie professionnelle et vie privée?

P.-Y. M.: La volonté de revoir la CCT a pour but une meilleure équité entre médecins, mais aussi un équilibre entre vie professionnelle et vie privée, c'est une tendance aujourd'hui dans de nombreux domaines, pas seulement chez les médecins.

L'image du médecin parcourant ses campagnes du matin au soir est bien romantique, mais elle ne colle plus à la réalité d'aujourd'hui.

Prélserver un équilibre entre vie privée et vie professionnelle est possible et nécessaire, j'en suis convaincu. ■



Cinquante heures, et après?

La formation chirurgicale est-elle encore crédible ?

La relève, c'est-à-dire la capacité des nouvelles générations à répondre à la demande en chirurgie, dépend directement de la formation post-graduée. Les études nous apprennent les fondamentaux, la résidence nous élève au statut de chirurgien responsable, la pratique quotidienne nous révèle nos limites.

Dix ans après l'introduction de la LTr appliquée aussi à la formation chirurgicale, quel bilan en tirer? La qualité de la formation chirurgicale reste-t-elle suffisante? Est-elle encore possible? Y-a-t-il eu des modifications dans le système de formation pour répondre à ces nouvelles exigences? Essayons d'y apporter un modeste éclairage, mais sans complaisance!

EXEMPLE AMÉRICAIN

Dans l'état de New York, en 2003 déjà, une étude menée sur le travail des résidents en chirurgie qui furent contraints à une réduction de leur temps de travail avait conclu que celle-ci altérerait la qualité des soins et surtout la capacité de formation des futurs chirurgiens. Le travail non effectué par les internes fut transféré aux chirurgiens titulaires réduisant d'autant leur disponibilité pour la formation des jeunes. Notre pays, qui veut imiter en partie les recettes américaines sans esprit critique, en subit les méfaits avec un décalage de quinze ans. Les conclusions de cette étude deviennent applicables à la Suisse actuelle et vu nos durées de formation, la plénitude de ses conséquences ne se fait pas encore ressentir.

FACTEURS SOCIOLOGIQUES ET RÉALITÉ QUOTIDIENNE

L'évolution sociologique marquée par la réduction du temps de travail et la diminution de sa valorisation, le développement des loisirs, la féminisation de la profession, a eu une répercussion sur l'importance que portent les jeunes générations à leur temps de formation. Ils y ont été encouragés par le secteur administratif qui organise la pratique de la médecine sans en

connaître les exigences, la maladie ne choisissant pas que les heures de bureau pour se révéler et exigeant de la disponibilité pour la combattre.

Malgré ces nouvelles données, l'organisation de la formation n'a pas évolué pour y répondre. On exige de l'assistant d'effectuer des horaires d'infirmière en effectuant un travail administratif important qui pourrait être délégué à un personnel ad hoc. En utilisant des outils modernes de décompte des heures de présence, un assistant en formation pourrait être responsable de ses patients de 7h à 20h en ne comptabilisant que le temps dévolu au pur travail médical et en déléguant toutes les autres tâches. On découvrirait rapidement qu'ainsi, l'assistant serait souvent en deça des limites hebdomadaires, tout en apprenant la responsabilité à l'égard de ses patients.

ENTRE THÉORIE ET PRATIQUE

Tel un art martial, la chirurgie s'apprenait par compagnonnage chez un maître qui savait nos compétences et nous déléguait progressivement la responsabilité en nous rendant indépendant. La formation actuelle a introduit un enseignement théorique et virtuel et peine à la délégation de responsabilité qui reste une étape essentielle de l'acquisition de cet art. Elle demande un effort particulier des enseignants, car cet exercice est difficile, non naturel et exige des compétences qui ne sont plus reconnues. Les patients ont déjà réalisé avec étonnement, voire pour certains avec crainte, que l'évolution de la pratique médicale résultant de la nouvelle formation post-graduée nous fait passer d'un système de santé avec «le choix de son chirurgien» à un système de santé avec «la disponibilité d'un chirurgien». N'est-il pas déjà trop tard pour rattraper cette dérive? ■



PD Dr PATRICK RUCHAT
PRÉSIDENT DU GROUPEMENT DES CHIRURGIENS DE LA SVM

La Clinique de La Source inaugure un Centre exclusivement dédié à l'imagerie du sein

Premier établissement privé de soins aigus pluridisciplinaires du canton de Vaud, la Clinique de La Source a toujours fait le choix d'une médecine de pointe qui place le patient au centre de toutes les préoccupations.



L'ouverture le 1^{er} septembre dernier d'un **Centre exclusivement dédié à l'imagerie du sein** s'inscrit pleinement dans cette vision.

Situé dans l'enceinte de la Clinique, ce Centre de taille humaine doit permettre aux femmes de bénéficier d'une **prise en charge personnalisée dans un environnement apaisant**. Elles sont ainsi accompagnées dans toutes les étapes de leur mammographie, de l'accueil à l'annonce des résultats en passant par la radiographie elle-même. Une attention particulière qui vise à dissiper autant que faire se peut l'anxiété parfois générée par ce type d'examen.

L'équipe du Centre d'imagerie du sein est constituée de **professionnels spécialisés**: trois médecins spécialistes FMH en radiologie à l'initiative du Centre ainsi que dix technicien(ne)s en radiologie médicale certifié(e)s pour le dépistage mammographique et deux secrétaires médicales.

Ouvert à toutes les patientes – quelle que soit leur assurance: de base ou avec une complémentaire – le Centre d'imagerie du sein réalise des mammographies diagnostiques ou de dépistage avec des **tarifs identiques à ceux des établissements publics**.

Côté technique, le Centre est équipé d'**appareils de dernière génération** pour la mammographie et l'échographie. L'un des deux mammographes permet notamment de réaliser des tomosynthèses mammaires, une technique radiologique de pointe qui améliore notablement la précision diagnostique. Cet appareil permet en outre de pratiquer des macrobiopsies stéréotaxiques. Des prélèvements sous contrôle échographique peuvent également être réalisés si nécessaire.

Centre d'imagerie du sein de la Clinique de La Source
Avenue Vinet 30, Bâtiment Jomini
1004 Lausanne, 1^{er} étage
Egalement accessible par l'avenue Jomini 8
T. +41 (0)21 641 33 55
Horaires: du lundi au vendredi de 8h à 17h



Ce qu'en pense...



Prof. PIERRE-FRANÇOIS LEVVRAZ
DIRECTEUR GÉNÉRAL DU CHUV

«Je trouvais incongru que l'on commence [...] à faire de l'épicerie»

Je dois le dire honnêtement, comme jeune chef de service au moment où la Loi sur le travail est entrée en vigueur, je n'étais pas favorable aux 50 heures hebdomadaires. C'était une règle que je n'avais jamais connue dans ma carrière. Pour moi à ce moment-là, si on entrait en médecine, notamment en chirurgie, c'était un peu comme entrer en religion. On devait son temps à l'hôpital, surtout à ses malades. J'avais été éduqué par des maîtres qui avaient cette vision-là, je l'avais reprise à mon compte depuis 1975, date de l'obtention de mon diplôme, et au fond, je trouvais un peu incongru que dans ce métier, on commence à faire ce que j'appelais à l'époque de l'épicerie.

Avec l'âge, la pratique, et surtout avec les changements des valeurs dans notre société au cours de ces quarante dernières années, je m'aperçois que ce n'est simplement plus adapté au désir des gens, et notamment des jeunes.

EXPÉRIENCE PERSONNELLE

Mon expérience y est aussi pour quelque chose. J'ai passé beaucoup de temps à l'hôpital, peut-être trop. Rétrospectivement, ça m'a coûté relativement cher

dans ma vie personnelle. Il y a des choses que je n'ai pas faites, d'autres où j'ai échoué et – sans regret aucun, je le souligne – je me serais peut-être évité quelques malheurs personnels si j'avais eu plus d'équilibre entre l'engagement au travail et mon engagement familial.

Aujourd'hui, au vu de ces expériences, je pense qu'il faut trouver un juste équilibre. Les générations d'aujourd'hui, de manière très légitime, n'envisagent plus d'entrer à l'hôpital comme au monastère. Comme directeur chargé d'appliquer la loi, j'avoue que la mécanique de mise en place du contrôle des 50 heures est quelque chose qui manque de souplesse. On tomberait dans la déviance administrative si on voulait l'appliquer à la minute près. Je reste persuadé, comme aussi la plupart de mes jeunes collègues, que quand on est médecin ou soignant, il y a des moments où on doit dépasser les prescriptions administratives, parce que c'est notre devoir de le faire.

INCIDENCES SUR LA QUALITÉ DE LA FORMATION

Les 50 heures ont pour autre effet de diminuer l'exposition des assistants et chefs de clinique aux problèmes cli-

niques. Cela a, dans les spécialités interventionnelles comme la chirurgie, des conséquences sur la qualité de la formation. Ce carcan fait que les possibilités d'acquérir la routine nécessaire pour les gestes pratiques – qui ne s'apprennent pas dans des livres, mais en salle d'opération – sont réduites. Le temps de formation s'en trouve rallongé d'autant.

Il est toutefois clair que sans limitation des heures de travail, les médecins risquaient de n'être plus fonctionnels. Si vous travaillez 70 heures par semaine avec des gardes, le degré de fatigue accumulé peut – mais pas obligatoirement – conduire à des inattentions, voire à des erreurs. La règle des 50 heures renforce donc indéniablement la sécurité des patients.

En conclusion, je suis persuadé que la limitation prévue par la loi est clairement une bonne chose, si elle n'est pas appliquée de manière aveugle et administrative. D'autant plus que pour le médecin, quelle que soit sa génération, la conscience du devoir professionnel et son éthique restent des valeurs centrales dans cette profession. ■



Unique Clinique privée
de soins aigus DU CANTON DE VAUD
PROPRIÉTÉ D'UNE
Fondation à but non lucratif



Suite au développement de son activité, la Clinique de La Source et le Collège des Médecins Anesthésistes

**Dr B. Calderari, Dr P. Fauconnet, Dr M. Kohler-Hauf,
Dr Th. Langenberger, Dr A.-S. Lungo, Dr B. Meier,
Dr A. Pytel, Dr L. Rivier, Dr D. Schumacher,
Dr L. Thierrin, Dr F. Ventura**

ont le plaisir d'accueillir depuis le 1^{er} juillet 2016 le

Docteur Serge Jelk
Spécialiste FMH en Anesthésiologie

Leader dans son domaine et à la pointe de la technologie médicale, la Clinique de La Source est un établissement privé de soins aigus pluridisciplinaires (Chirurgie – Médecine – Maternité) de 150 lits qui dispose d'un plateau technique d'avant-garde. Elle est reconnue pour la qualité des soins et les prestations de premier ordre qu'elle offre à ses patients et plus de 450 médecins accrédités. Les 540 collaborateurs de La Source mettent tout en œuvre pour apporter une prise en charge personnalisée, garantir sécurité et confort pour tous les patients, qu'ils soient hospitalisés ou en traitement ambulatoire; le tout dans un esprit d'humanité et un environnement chaleureux.

Clinique de La Source Lausanne La qualité au service de votre santé www.lasource.ch



Photo: Didier Pallagés. Espace publicitaire offert.

**De l'évasion pour
les enfants
hospitalisés**

**Offrez aux enfants hospitalisés un
voyage au pays des merveilles grâce
aux visites des docteurs Rêves.**

Vos dons sont essentiels pour poursuivre notre action.

Merci pour votre don
CCP 10-61645-5
theodora.org



Pour nous... Le client est roi !

MONNARD SA Plâtrerie - Peinture

Route de Fenil 66
1809 FENIL-SUR-CORSIER
Tél. 021 922 73 03-76
Fax 021 922 73 06
info@monnard-sa.ch
www.monnard-sa.ch



Sollicitation des médecins

Enquête CHUV-SVM

Le CHUV et la SVM avaient réalisé de manière conjointe en fin d'année 2008 et 2012 une enquête de satisfaction et d'opinion des médecins installés dans le canton de Vaud. Ces deux premières expériences avaient enregistré respectivement un taux de participation de 29,5% et 18,3%.

Pour rappel, la commission paritaire CHUV-SVM constituée après l'enquête de 2008 avait identifié des solutions ponctuelles pour régler certains dysfonctionnements touchant aux délais de communication lors d'hospitalisation en urgence d'un patient, aux délais de réception des documents et à la communication et l'implication du médecin traitant. De plus, le déploiement du dossier patient informatisé au CHUV était susceptible d'amener une amélioration plus durable de ces points faibles. La partie concernant la documentation clinique est maintenant disponible presque dans tous les services.

DÈS CET AUTOMNE...

Une nouvelle enquête sera effectuée du 31 octobre au 30 novembre 2016 pour mesurer l'impact de ces mesures. Elle ne concernera que les médecins qui ont adressé un patient au CHUV depuis le 1^{er} avril 2016. Ceux-ci recevront directement par courriel une invitation à participer à l'enquête le 31 octobre. Les réponses, totalement anonymes, seront analysées par la cellule ESOPE appartenant à l'IUMSP, spécialisée dans les enquêtes de satisfaction patients et collaborateurs au CHUV.

UNE COLLABORATION ESSENTIELLE!

La SVM et la direction médicale du CHUV sont étroitement associées à ce projet et vous remercient de prendre le temps de répondre à ces questions. Les résultats seront présentés aux deux instances et feront l'objet d'une analyse pour déboucher sur des propositions concrètes d'amélioration qui seront à nouveau mises en œuvre à travers la commission paritaire CHUV-SVM. ■

P.-A. Repond,
secrétaire général SVM
Prof. J.-B. Wasserfallen,
directeur médical CHUV
Dr O. Spinnler,
membre du comité SVM



Atrium *Equipement médical* Informatique **Concept**

Conseils - Vente - Services - Contrôles



**Vous en découvrirez
davantage en visitant
notre webshop:
www.atriumconcept.ch**

Vous trouverez un assortiment varié avec des articles à usage unique, des appareils électroniques, des instruments de diagnostic et des instruments pour petites chirurgies ainsi que du mobilier léger.

AC Atrium Concept SA • Chemin L'Arzillier 31 • 1302 Vufflens-la-Ville • Tél. 021 784 16 74 • Fax 021 784 16 06
E-mail: sales@atriumconcept.ch ou info@atriumconcept.ch • www.atriumconcept.ch (page: nouveauté)

planète
santé
LIVE

24 - 27 NOVEMBRE 2016

SWISSTECH CONVENTION
CENTER (EPFL)

LE SALON SUISSE DE LA SANTÉ ^{2^e} ÉDITION

PLUS DE 100 CONFÉRENCES ET DÉBATS

TESTEZ TOUTES LES FACETTES DE VOTRE SANTÉ

EXPERIENCES INTERACTIVES ET INSOLITES

ANIMATIONS ENFANTS

RETROUVEZ
LA SOCIÉTÉ
VAUDOISE
DE MÉDECINE
AU SALON

PLANETESANTE.CH/SALON
UN ÉVÉNEMENT GRAND PUBLIC

L'objectif du salon Planète Santé live est de répondre aux nouvelles attentes de la population dans le domaine de la santé, qui est en pleine mutation. Son originalité? Aborder les questions de santé par l'expérience, l'émotion, l'échange et l'interactivité. Présente parmi de nombreux autres acteurs de la santé (hôpi-

taux, associations, facultés de médecine, etc.), la Société Vaudoise de Médecine (SVM) vous propose, avec le Groupement des psychiatres et psychothérapeutes vaudois (GPPV), d'aborder un thème majeur de notre société: la violence. Documentation, professionnels, quiz et conférences vous attendent.

BON

POUR UNE ENTRÉE
AU SALON PLANÈTE
SANTÉ LIVE



CODE D'ENTRÉE

svm Société Vaudoise
de Médecine

À PRÉSENTER À L'ENTRÉE DU SALON

Nom et prénom

E-mail

Adresse

Code postal et ville

DATES

Du 24 au 27 novembre 2016

HORAIRES

Jedi 24 : 10h-19h, Vendredi 25 : 10h-20h,
Samedi 26 : 10h-19h, Dimanche 27 : 10h-18h

LIEU

SwissTech Convention Center (Quartier Nord
de l'EPFL), Route Louis-Favre 2, 1024 Ecublens
Plus d'infos: www.planetesante.ch/salon





Partenariat

Soirée SVM mémorable *au Septembre Musical à Montreux*

Dans le cadre d'un partenariat SVM et le festival Septembre Musical, la soirée du vendredi 2 septembre a réuni quelques médecins et conjoints amateurs de musique classique. Cette soirée s'est déroulée sous le signe de la bonne humeur et de la samba pour le plus grand plaisir de tous! Le Youth Orchestra of Bahia (YOBA) a littéralement conquis l'auditorium Stravinsky. La joie et le bonheur d'être là se lisaient sur les visages de ces jeunes Brésiliens défavorisés, extrêmement talentueux, et menés par un chef d'orchestre et pianiste virtuose, Ricardo Castro. Celui-ci a ensuite cédé sa place à un jeune homme de 23 ans qui a dirigé l'orchestre sur des airs de samba traditionnels et a ainsi mis le feu à la salle et à la

scène! Qui aurait imaginé qu'après Camille Saint-Saëns, Tchaïkovski et «L'Empereur» de Beethoven, les musiciens entameraient des pas de danse et feraient des pitreries sur la scène!

JUSQU'AU BOUT DE LA NUIT

La soirée ne s'est pas terminée sur ces belles notes de samba, mais au champagne et avec des musiciens venus jouer de leur instrument et danser autour du gâteau d'anniversaire, à l'occasion du 70^e anniversaire de la manifestation et devant tous les VIP présents dans le Village du festival. Une magnifique soirée! ■

Les *Jeudis* de la Vaudoise

sous réserve de modifications - www.svmed.ch



INSCRIPTION À FAXER
AU 021 651 05 00
(EN CARACTÈRES D'IMPRIMERIE)

PRÉNOM _____

NOM _____

RUE _____

NPA _____

LOCALITÉ _____

TÉL _____

E-MAIL _____

DATE _____

SIGNATURE _____

CACHET DU CABINET _____

INSCRIPTION EN LIGNE SUR WWW.SVMED.CH

CONTACT

Société Vaudoise de Médecine
Chemin de Mornex 38
Case postale 7443
1002 Lausanne
Tél. 021 651 05 05
formationcontinue@svmed.ch

Programme 2016 – 2017 définitif

1 ABONNEMENT GÉNÉRAL POUR LES 7 JEUDIS DE LA VAUDOISE

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> 13 octobre 2016
Urologie | <input type="checkbox"/> 16 mars 2017
Podologie |
| <input type="checkbox"/> 15 décembre 2016
Chirurgie plastique et reconstructive | <input type="checkbox"/> 27 avril 2017
Médecine de l'adolescence |
| <input type="checkbox"/> 19 janvier 2017
Acquisitions thérapeutiques | <input type="checkbox"/> 1^{er} juin 2017
La médecine des migrants |
| <input type="checkbox"/> 16 février 2017
Endocrinologie | |

Horaires:

De 8h30 (accueil) à 12h15 à l'auditoire César-Roux, puis en salles de séminaire au CHUV à Lausanne.

Tarifs: un jeudi par mois: membres SVM: CHF 65.- / non-membres SVM: CHF 75.-
Abonnement 8 jeudis: membres SVM: CHF 345.- / non-membres SVM: CHF 395.-

Carte de parking du CHUV:

- une carte à CHF 15.- (valeur: CHF 20.-)
 une carte à CHF 37,50 (valeur: CHF 50.-)

Téléchargement des conférences:

Les membres SVM peuvent visionner en tout temps les conférences sur www.svmed.ch (formation continue) quatre jours après le déroulement d'un JVD.

Commission pour la formation continue de la SVM:

Drs I. Marguerat Bouché, A.-F. Mayor-Pleines, S. Paul, Pr J. Cornuz (président), Drs A. Birchmeier, M. Bonard, M. Monti, A. Morel, Ph. Staeger.

Accréditation: 3,5 points par cours. Formation certifiée (SSMIG).

La signature de ce bulletin vous engage à acquitter la facture qui suivra, même en cas de non-participation au(x) cours sans excuse préalable.

Cette organisation est rendue possible grâce à nos partenaires



JEUDI DE LA VAUDOISE
13 octobre 2016

Urologie

Organisateur: Prof. Patrice Jichlinski

Modérateur: Dr Abram Morel

8h30 Accueil

9h - 10h Séances plénières
Dépistage et prise en charge initiale du cancer de la prostate

Dr Massimo Valerio

Mise au point sur la prise en charge du cancer non musculo-invasif de la vessie

Dre Ilaria Lucca

10h15 Séminaires interactifs

- 12h
- Les troubles érectiles
- Les calculs urinaires
- L'incontinence urinaire chez l'homme

Experts: Prof. Patrice Jichlinski, Dr M. Wisard, Dr L. Vaucher, Dr Th. Tawadros, Dre I. Lucca, Dr M. Valerio, Dr M. Boldini, Dr U. Fritschi

Modérateurs: Dres A.-F. Mayor-Pleines, I. Marguerat-Bouche, S. Paul, Drs Ph. Staeger, A. Birchmeier, A. Morel, M. Monti



Formation continue et post-graduée en médecine d'urgence à domicile

sous réserve de modifications - www.svmed.ch

Pour vous inscrire, cocher les thèmes de votre choix

- Médecins-assistants et membres SVM
- Non-membres SVM
- Je m'inscris à l'entier de la formation
- Je m'inscris à l'ensemble des repas CHF 67.-

LUNDI 21 NOVEMBRE 2016 - CHUV ET FUS

MATIN

- BSL
- Coma

Je m'inscris à l'entier de ce thème

APRÈS-MIDI

- Intro au système de garde - visite FUS

Je m'inscris à l'entier de ce thème

MARDI 22 NOVEMBRE 2016 - RAMA

MATIN

- Pédiatrie 1
- Pédiatrie 2
- Pédiatrie 3

Je m'inscris à l'entier de ce thème

APRÈS-MIDI

- Douleur thoracique
- Dyspnée
- Arythmies

Je m'inscris à l'entier de ce thème

MERCREDI 23 NOVEMBRE 2016 - RAMA

MATIN

- Psychiatrie 1
- Psychiatrie 2
- Psychiatrie 3

Je m'inscris à l'entier de ce thème

APRÈS-MIDI

- Médecine légale
- Droit médical

Je m'inscris à l'entier de ce thème

JEUDI 24 NOVEMBRE 2016 - RAMA

MATIN

- Neurologie 1
- Anaphylaxie
- Neurologie 2

Je m'inscris à l'entier de ce thème

APRÈS-MIDI

- Douleur abdominale
- Petite chirurgie
- Traumatologie

Je m'inscris à l'entier de ce thème

INSCRIPTION À FAXER

AU 021 651 05 00

(svp en CARACTÈRE D'IMPRIMERIE)

PRÉNOM _____

NOM _____

RUE _____

NPA _____

LOCALITÉ _____

TÉL. _____

E-MAIL _____

DATE _____

SIGNATURE _____

CACHET DU CABINET _____

CONTACT

Société Vaudoise de Médecine
Chemin de Mornex 38 - CP 7443
1002 Lausanne
Tél. 021 651 05 05
formationcontinue@svmed.ch

TARIFS

Pour l'entier du cours

CHF 850.-

Médecins-assistants et membres SVM

CHF 950.-

Non-membres

Par atelier

CHF 80.-

Médecins-assistants et membres

CHF 100.-

Non-membres

Par thème (= par demi-journée)

CHF 220.-

Médecins-assistants et membres SVM

CHF 280.-

Non-membres

Médecine légale, droit médical, et coma (durée 1h30)

CHF 120.-

Médecins-assistants et membres SVM

CHF 150.-

Non-membres

HORAIRES

De 8h à 17h30. Deux ou trois ateliers ont lieu par demi-journée.

Paiement intégral avant le début du cours, débite jusqu'à 1 mois avant le début du cours: remboursement intégral, de 1 mois à 1 semaine: remboursement moitié finance d'inscription, moins d'une semaine: pas de remboursement.

Docteur Abderrahim Zouhair

Une passion sans frontières

Directeur médical du Service de radio-oncologie de la Clinique de La Source, le Dr Zouhair est un homme enthousiaste et passionné. D'un projet à l'autre, il continue d'apprendre et de partager ses connaissances, notamment dans son pays natal.

Le Dr Abderrahim Zouhair nous reçoit en tout début de journée dans son bureau de la Clinique de La Source, à Lausanne. Il arrive lui-même aux aurores, lui qui, depuis des années, met sa vie, sa curiosité et sa passion au service de la recherche médicale et des autres, notamment de ses patients.

LES DÉBUTS À CASABLANCA

Abderrahim Zouhair est né en 1964 dans une famille de commerçants de Casablanca, au Maroc, où il passe son enfance et ses jeunes années. «A l'époque, pour les études, on n'avait pas beaucoup de choix: après le bac, il y avait

la médecine, l'école d'ingénieurs ou encore l'université.» Il réussit le concours de médecine et est très vite convaincu d'avoir fait un très bon choix, lui qui aime le travail et la rigueur. Il a alors la possibilité de faire ses études à Paris, mais se heurte au refus de son père, qui n'est pas prêt à le laisser quitter le pays. Un peu à regret, il fait ses sept premières années à Casablanca. Lors d'un stage dans un hôpital, on lui demande de signer des certificats médicaux de complaisance pour des étudiants ne souhaitant pas se présenter à leurs examens: il réalise alors combien son quotidien est éloigné des principes et valeurs qui lui tiennent à cœur et l'envie de poursuivre ses études à l'étranger resurgit alors. «Je n'étais plus un jeune homme, je pouvais décider de partir. C'est un cousin qui faisait l'EPFL qui m'a encouragé à écrire au CHUV.» Il envoie une demande de stage par courrier et reçoit une réponse positive un mois plus tard: sa décision est prise, il boucle ses valises pour la Suisse.

DE LA DIALYSE À L'ONCOLOGIE

Il arrive ainsi à Lausanne en 1989 pour réaliser son stage d'interne. «J'avais toujours été intéressé par les maladies chroniques et j'ai donc choisi de faire ma thèse sur la dialyse.» Il consacre ainsi une année à la dialyse courte expérimentée depuis quinze ans à Lausanne, sous l'impulsion notamment du Pr Jean-Pierre Wauters. Il rentre ensuite au Maroc pour y passer ses examens et obtient son diplôme de médecine. S'ensuit une série d'aller-retours pour la Suisse, dans l'attente d'un poste, qui ne vient pas en raison de soucis administratifs dus à sa nationalité étrangère. Qu'à cela ne tienne, il envoie sa candidature pour un poste en radio-oncologie mis au concours. Il reçoit une réponse négative, mais finit par décrocher un rendez-vous avec le Prof.

René-Olivier Mirimanoff, «un gentleman, très à l'écoute». Au cours de l'entretien, Abderrahim Zouhair lui avoue spontanément ne rien connaître à l'oncologie, mais lui dit sa motivation à apprendre avec lui! Le professeur lui donne sa chance et lui offre un poste de médecin boursier au sein de sa fondation, où il fera de la recherche en échange d'une formation en oncologie. A force de patience, il obtient ainsi le FMH de radio-oncologie et se lance dans une vie universitaire intense, entre Lausanne et Genève. Quand il demande sa naturalisation en 2005, il est devenu un expert en oncologie reconnu au-delà des frontières suisses.

CONTRIBUER À L'ESSOR DE SON PAYS NATAL

A l'époque, il se rend déjà régulièrement dans son pays d'origine pour y donner des cours et des conférences. En 2007, il est contacté par l'association de lutte contre le cancer, créée par la princesse Lalla Salma, dont il devient le conseiller. Dès lors, il organise des formations à destination des médecins marocains, accueille des groupes au CHUV, participe à la mise en place du centre d'oncologie d'Agadir, le premier des 24 centres spécialisés que compte aujourd'hui son pays. En 2011, il accepte de quitter le monde universitaire pour prendre le poste de directeur médical qu'on lui avait déjà proposé à plusieurs reprises à la Clinique de La Source. Il n'en oublie pas moins le Maroc: en novembre 2011, La Source signe un partenariat avec l'Association Lalla Salma. Et quand on demande au Dr Abderrahim Zouhair s'il décroche parfois de la médecine, il répond, presque timidement, qu'il apprécie de passer du temps avec sa femme, leurs deux enfants et leurs amis, et qu'il aime lire des romans pendant ses voyages en avion... ■

ADELINE VANOVERBEKE

Clin d'œil



Le CHU Ibn Rochd (Averroès) à Casablanca est le premier à avoir profité de la collaboration avec le CHUV et la Clinique La Source, grâce au soutien financier de la Fondation Lalla Salma de lutte contre le cancer.



Lu pour vous

La pratique du travail

de Mercedes Novier, docteur en droit, avocate, LL.M.

Près de quatorze ans après l'adoption des modifications législatives intégrant pleinement les médecins-assistants dans le champ d'application de la Loi fédérale sur le travail (LTr) et onze ans après leur entrée en vigueur, cet ouvrage fait le point sur le droit du travail applicable aux médecins-assistants, aux chefs de clinique adjoints et aux chefs de clinique et ses importantes

particularités. Le droit du travail du médecin-assistant et du chef de clinique offre aux praticiens, y compris aux non-juristes, un aperçu global de la matière. Il présente la situation prévalant en Suisse romande sur la base des textes disponibles au 31 décembre 2015. ■

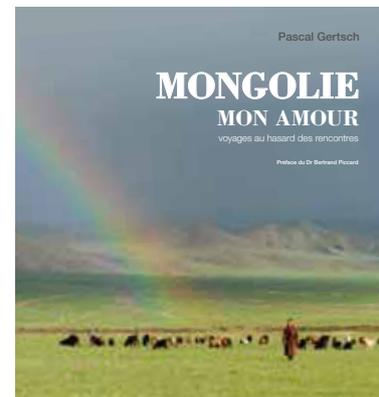


Schulthess Verlag,
350 pages
Prix: env. CHF 80.-

Paraît en décembre 2016

Mongolie mon amour

Beau livre avec reliure cartonnée
27 X 29 cm, 384 pages couleurs
Sortie le 11 octobre



Pascal Gertsch, médecin à la retraite et grand voyageur, se consacre à la distribution de médicaments dans les régions reculées. Par ce biais, il découvre la Mongolie dont il tombe amoureux. Cet ouvrage, préfacé par Bertrand Piccard, témoigne de la beauté de ce pays d'Asie centrale, ses paysages, ses traditions, son histoire et sa population.

Prix spécial membres SVM : CHF 49.- au lieu de CHF 58.- (+ 7.- de port)

Commande par téléphone au 021 312 17 17 ou par mail à l'adresse lausanne@editionsfavre.com



Vos réseaux sociaux entre de bonnes mains

www.inedit.ch





Partez à la découverte de la Suisse romande notre guide des plus belles balades

en vente sur terrenature.ch/boutique



SEULEMENT
30.^{FR.}
+ frais de port